



Conseillers en exercice	45
Présents	35
Nombre de pouvoirs	7
Votants	42

DELIBERATION du CONSEIL de la Communauté

N° 2024 – 076

CREATIONS ET SUPPRESSIONS DE POSTES

Séance du 18 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 18 septembre 2024 à 18h30, les membres composant le Conseil de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à la salle polyvalente de VALLIERE, au nombre de trente-cinq sous la présidence de Valérie BERTIN, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le 11 septembre 2024.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs

Valérie BERTIN ; Denis PRIOURET ; Claude BIALOUX ; Philippe ESTERELLAS ; Laurent LHERITIER ; Alain DETOLLE ; Didier TERNAT ; Jean-Luc LEGER ; Catherine DEBAENST ; Stéphane DUCOURTIOUX ; Gisèle ANTON (suppléante de Guy BRUNET) ; Jean-Pierre LANNET ; Jacques MOUTARDE ; Nadine HAGENBACH ; Isabelle DUGAUD ; Michel GOMY ; Alexis TOURADE ; Serge DURAND ; Renée NICOUX ; Alain ROULET ; Marie-Hélène FOURNET ; Philippe LEFAURE ; Benjamin SIMONS ; Thierry LETELLIER ; Pascal MERIGOT ; Evelyne CHABANT ; Laurence CHEVREUX ; Pierrette LEGROS ; Christian ARNAUD ; Evelyne PINLON ; Jean-Louis JOSLIN ; Roger FOUGERON ; Gérard AUMENIER ; Didier MIOMANDRE ; Jacques TOURNIER

ETAIENT EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mesdames et Messieurs

Nadine RAVET à Didier MIOMANDRE ; Marina BONIFAS à Valérie BERTIN ; Philippe COLLIN à Denis PRIOURET ; Monique DEPEIGE à Pierrette LEGROS ; Bernard ROUGIER à Stéphane DUCOURTIOUX ; Marie-Françoise HAYEZ à Jean-Pierre LANNET ; Thierry ROGER à Isabelle DUGAUD

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Mesdames Annick BAUCULAT et Céline COLLET-DUFAYS ; Monsieur Jacques BŒUF

Madame la Présidente de la Communauté de communes Creuse Grand Sud informe l'assemblée :

Conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.



1- Compléments apportés à la délibération N°2024-058

Vu le code général de la fonction publique et en particulier les articles L.313-1 et L.332-8,
Vu la délibération relative au régime indemnitaire n°2023-115 en date du 14 décembre 2023,

Vu l'avis favorable du comité social territorial réuni en date du 11 juillet 2024

Considérant les besoins des services,

Madame la Présidente de la Communauté de communes Creuse Grand Sud propose à l'assemblée :

Date de création du poste	Intitulé du poste	Grade	Catégorie hiérarchique	Durée de travail hebdomadaire	Modalité de recrutement	Motif
28/07/2024	1 Agent polyvalent	Adjoint technique territorial	C	35H00	Promotion interne	Dans le cadre d'une stagiairisation
26/06/2024	1 Agent technique	Adjoint technique territorial principal de 1 ^{ère} classe	C	35H00	Promotion interne	Dans le cadre d'un avancement de grade
26/06/2024	1 Directeur de l'environnement	Ingénieur principal	A	35H00	Promotion interne	Dans le cadre d'un avancement de grade

Considérant qu'il est nécessaire de supprimer le poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe (C) au 26 juin 2024.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 42

Adopté à l'unanimité

Le CONSEIL de la Communauté, après avoir entendu l'exposé qui précède et délibéré à l'unanimité, décide :

- **DE CREER** les emplois permanents d'adjoint technique territorial, d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe et d'ingénieur principal,
- **DE SUPPRIMER** le poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe,
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à recruter par voie statutaire,
- **DE DIRE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget,

REÇU EN PREFECTURE

le 24/09/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-023-200044014-20240918-076-DE

- **DE DIRE** que Madame la Présidente est chargée de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Vu le code général de la fonction publique,

Vu la délibération relative au régime indemnitaire n°2023-115 en date du 14 décembre 2023,

Vu l'avis favorable du comité social territorial réuni en date du 5 septembre 2024,

Considérant qu'il est nécessaire de créer un emploi permanent pour répondre aux nécessités du service,

Madame la Présidente de la Communauté de communes Creuse Grand Sud propose à l'assemblée :

Date de création du poste	Intitulé du poste	Grade	Catégorie hiérarchique	Durée de travail hebdomadaire	Modalité de recrutement	Motif
18/07/2024	1 Directrice de la lecture publique et vie associative	Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques	B	35H00	Un agent fonctionnaire où, dans l'hypothèse d'un recrutement infructueux, un agent contractuel	Mutation

Considérant que dans le même temps, il est nécessaire de supprimer un emploi permanent d'assistante de conservation principal de 2^{ème} classe à temps complet pour la direction de la lecture publique et vie associative à compter du 18 juillet 2024.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 42

Adopté à l'unanimité

Le CONSEIL de la Communauté, après avoir entendu l'exposé qui précède et délibéré à l'unanimité,

- **CREER** l'emploi permanent d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques,
- **SUPPRIMER** le, poste d'assistant de conservation principal de 2^{ème} classe,
- **AUTORISER** Madame la Présidente à recruter par voie statutaire ou, à défaut contractuelle suivant l'article L332-8 du CGFP et à signer les actes afférents,
- **DIRE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget,
- **DIRE** que Madame la Présidente est chargée de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

REÇU EN PREFECTURE

le 24/09/2024

Application agréée E.legalite.com

99_DE-023-200044014-20240918-076-DE

2- Création de poste dans le cadre d'une promotion interne suite obtention d'un concours

Compte tenu de l'obtention le 20 juin 2024, du concours d'éducateur territorial des activités physiques et sportives de catégorie B, par un agent du Centre Aqua Ludique d'Aubusson, il convient de créer un poste d'éducateur territorial des activités physiques et sportives (APS) de catégorie B et supprimer le poste d'adjoint territorial d'animation.

Vu le code général de la fonction publique,

Vu les conditions fixées par les articles L 332-8 et L 332-14 du code général de la fonction publique territoriale,

Vu la délibération relative au régime indemnitaire n°2023-115 en date du 14 décembre 2023,

Vu l'avis favorable du comité social territorial réuni en date du 5 septembre 2024,

Considérant qu'il est nécessaire de créer un emploi permanent pour répondre aux nécessités du service,

Madame la Présidente de la Communauté de communes Creuse Grand Sud propose à l'assemblée :

Date de création du poste	Intitulé du poste	Grade	Catégorie hiérarchique	Durée de travail hebdomadaire	Modalité de recrutement	Motif
18/09/2024	1 Maître-Nageur Sauveteur	Educateur territorial des APS	B	35H00	Promotion interne	Promotion interne suite concours

La suppression d'un emploi permanent d'adjoint d'animation territorial à temps complet pour la direction des services techniques et des sports à compter du 01/12/2024

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 42

Adopté à l'unanimité

REÇU EN PREFECTURE

le 24/09/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-023-200044014-20240918-076-DE

Le CONSEIL de la Communauté, après avoir entendu l'exposé qui précède et délibéré à l'unanimité,

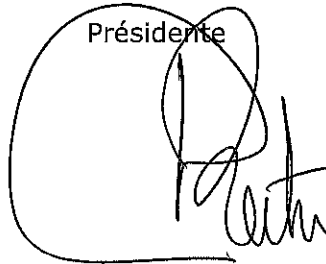
- **CREER** l'emploi permanent d'éducateur territorial des APS,
- **SUPPRIMER** l'emploi permanent d'adjoint d'animation territorial,
- **AUTORISER** Madame la Présidente à recruter par voie statutaire,
- **DIRE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget,
- **DIRE** que Madame la Présidente est chargée de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré le 18 septembre 2024 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'État le
PUBLIÉE le

Valérie BERTIN,

Présidente

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Valérie Bertin', is written over the printed name 'Présidente'.

REÇU EN PREFECTURE

le 24/09/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-023-200044 014-2024 0918-076-DE

REÇU EN PREFECTURE

le 24/09/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-023-200044014-20240918-076-DE